



## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES CLUBS DE L'OISE

**Le Comité de Direction du District Oise de Football porte à la connaissance de ses clubs que se tiendra le Samedi 7 Novembre 2020 à partir de 08 H 15 à la salle polyvalente d'ESTREES ST DENIS rue Charles Dottin, une Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des clubs de l'Oise.**

### *Ordre du Jour*

- 1 - Emargement des délégués.
- 2 - Accueil de Madame le Maire d'Estrées St Denis
- 3 - Accueil du Président M. Claude Coquema, présentation de l'Assemblée Générale, son but.
- 4 - Annonce du quorum et approbation du P.V de l'Assemblée Générale Ordinaire du 04 Octobre 2019
- 5 - Rapport du Secrétaire Général, Mme Nathalie Depauw - approbation
- 6 - Compte-rendu financier du Trésorier Général, Mme LEMY – exercice clos au 30/06/2020.
- 7 - Rapport du Commissaire aux comptes. Quitus.
- 8 - Présentation du budget prévisionnel de la saison 2020/2021 - approbation
- 9 - Vœu du D.O.F. concernant la pyramide des championnats seniors pour la saison 2021/2022.
- 10 - Vœu du D.O.F. concernant la refonte de l'organisation des championnats jeunes à 11 pour la saison 2021/2022.
- 11 - Vœu de l'US NOGENT concernant les frais d'arbitrages prélevés sur les comptes clubs
- 12 - Vœu de l'AS COYE LA FORET concernant le statut de l'arbitrage (nombre minimum de rencontres obligatoires à officier par les arbitres)
- 13 - Vœu de l'AS NOAILLES CAUVIGNY concernant les arbitres assistants
- 14 - Intervention du médecin sur le COVID
- 15 - Rapport du Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales.
- 16 - Présentation de la liste électorale.
- 17 - Intervention de la tête de liste suivie du vote.
- 18 - Intervention du Président nouvellement élu.
- 19 - Intervention du Président de la Ligue de Football des Hauts de France
- 20 - Intervention du représentant de la L.F.A.
- 21 - Allocution des personnalités

Sont admis à représenter un club, s'ils disposent d'un pouvoir **NOMINATIF SIGNE DU PRÉSIDENT DU CLUB REPRÉSENTÉ** les délégués majeurs non placés sous le coup d'une suspension à la date du **07 Novembre 2020** et titulaires d'une licence dirigeant enregistrée depuis plus de **SIX MOIS**.

Compte tenu des conditions sanitaires actuelles il est possible que nous soyons dans l'obligation de modifier le lieu de cette assemblée. Dans ce cas, vous en serez bien évidemment informé. **D'autre part, afin de respecter les consignes de distanciation sociale, nous ne pourrons accueillir dans la salle qu'un seul représentant par club. Nous invitons expressément les clubs qui ne pourront pas se déplacer à mandater un autre club ou de renvoyer en blanc au secrétariat du district le pouvoir que vous avez reçu par voie postale, ils éviteront ainsi l'amende réglementaire.**

**IMPORTANT !** Le représentant d'un club peut représenter au maximum 4 clubs y compris le sien. En outre, il ne peut représenter son club s'il fait l'objet d'une mesure de suspension à la date de l'assemblée.

**LES BUREAUX DE POINTAGE DES CLUBS SERONT OUVERTS de 08 H 15 à 08 H 45.**

Compte tenu du dernier arrêté préfectoral interdisant les buvettes et collations nous ne pourrons malheureusement pas organiser ce moment convivial à l'issue de cette Assemblée comme nous le faisons à l'accoutumée.

**Le Président, Claude COQUEMA**

**La présentation du pouvoir du club sera exigée à l'entrée pour accéder à la salle. La prise de température frontale, le lavage des mains au gel hydro-alcoolique et le port du masque sont obligatoires**